

nous avons et de l'importance de cette question et qu'ils reconnaîtront avec moi que le personnel qui a travaillé très diligemment pour produire ce document en si peu de temps mérite nos félicitations.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, j'hésite toujours à invoquer le Règlement pour contester les décisions de Votre Honneur et je répugne beaucoup à le faire aujourd'hui. J'invoque le Règlement à l'égard de la question que j'ai posée au ministre du Revenu national et où je mentionnais de graves accusations à l'égard d'une fraude fiscale pratiquée sur une grande échelle. Si ces accusations sont justifiées, il serait moins coûteux pour les contribuables canadiens aujourd'hui de frauder le gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député invoque le Règlement parce qu'il n'a pas pu poser de troisième question, il n'est certainement pas le seul aujourd'hui. Si c'est là son rappel au Règlement, je me ferai un plaisir de l'entendre. Mais s'il n'est tout simplement pas d'accord avec la réponse donnée par le ministre, cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, ce serait peut-être alors une question de privilège. J'ai demandé au ministre si l'on avait ordonné une enquête au sujet de cette affaire grave et, dans sa réponse, il n'a pas dit si cette enquête avait lieu. Je vois que le ministre a quitté la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Selon la décision qui a été prise, le député a posé sa question et a reçu une réponse du ministre. Si le député n'est pas satisfait de cette réponse, c'est une simple question de désaccord.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU TOGO

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je suis sûre que tous mes collègues des deux côtés de la Chambre se joindront à moi pour saluer et signaler la présence dans la tribune d'une délégation officielle du Togo, l'honorable ministre des Affaires étrangères, M. Ayi Hunlede, l'honorable ministre de l'Économie et des Finances, M. Kodjo et l'honorable ministre du Plan, du Commerce, de l'Industrie et des Transports, M. Dogo.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UNE COPIE DE LA DÉCLARATION CONJOINTE DES PARTICIPANTS AU SOMMET DE PORTO RICO

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je voudrais déposer copie de la déclaration conjointe qui a été émise hier, à la fin de la conférence au sommet tenue à Porto Rico les 27 et 28 juin.

Dépôt de documents

LES PENSIONS

DÉPÔT DE COPIES DU RAPPORT SUR LES RÉGIMES PRIVÉS DE RETRAITE D'INVALIDITÉ ET DE SURVIVANTS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, deux copies du rapport sur les régimes privés de retraite d'invalidité et de survivants, présenté par le comité consultatif du Régime de pensions du Canada, au mois de mai 1976.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Sault-Sainte-Marie a réussi à insérer dans sa question deux déclarations qui, si elles figurent de cette façon au compte rendu, donnent un faux aperçu des faits. Je signale tout d'abord qu'il n'y a pas dans notre pays de cas prouvé de maladie de Minamata; il y a un cas suspect, mais il n'a pas encore été confirmé. L'Indien en question doit être examiné aujourd'hui à Winnipeg et nous aurons des nouvelles à ce sujet plus tard aujourd'hui.

Deuxièmement, l'enquête à laquelle on procède dans les réserves indiennes n'est pas un échantillonnage au hasard. Les deux réserves concernées comptent 954 habitants. Au début du mois de mai, nous avons déjà examiné plus de 800 personnes...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne souvent la parole aux membres de l'opposition afin de permettre à un ministre de rectifier une déclaration pour éviter tout malentendu dans le compte rendu officiel. La première partie du rappel au Règlement du ministre a incontestablement un rapport avec la question, à savoir s'il y a ou non un cas prouvé de la maladie en question. La deuxième partie n'était qu'une explication détaillée de sa réponse et la présidence ne peut pas autoriser une telle intervention pour le moment.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, je ne comprends pas pourquoi le ministre cherche ainsi à couper les cheveux en quatre, car ma question était très précise; je lui demandais si le ministère procède à des analyses de sang de façon régulière et continue. Selon mes renseignements, tous les Indiens qui vivent dans les réserves ne subissent pas cet examen, et je voulais une confirmation de la part du ministre.

* * *

LA COMMISSION DE SECOURS D'HALIFAX

DÉPÔT DU RAPPORT DÉFINITIF

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, un exemplaire de ce qui sera peut-être enfin le rapport définitif de la Commission de secours d'Halifax.